

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2025

AVIS est, par les présentes, donné que lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli a adopté, conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 suivant :

- Lundi, le 20 janvier 2025 à 20 h;
- Lundi le 3 février 2025 à 20 h;
- Lundi le 17 février 2025 à 20 h;
- Lundi le 3 mars 2025 à 20 h;
- Lundi le 17 mars 2025 à 20 h;
- Lundi le 7 avril 2025 à 20 h;
- Mardi le 22 avril 2025 à 20 h;
- Lundi le 5 mai 2025 à 20 h;
- Mardi le 20 mai 2025 à 20 h;
- Lundi le 2 juin 2025 à 20 h;
- Lundi le 16 juin 2025 à 20 h;
- Lundi le 14 juillet 2025 à 20 h;
- Lundi le 11 août 2025 à 20 h;
- Mardi le 2 septembre 2025 à 20 h;
- Lundi le 15 septembre 2025 à 20 h;
- Lundi le 17 novembre 2025 à 20h;
- Lundi le 2 décembre 2025 à 20 h.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 19^E JOUR DE NOVEMBRE 2024

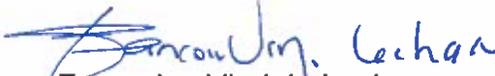


Françoise Virginie Lechasseur, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h00 et de 13h15 à 16h30 le 20^e jour du mois de novembre 2024 et en le publiant sur le site internet le même jour.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 20^E JOUR DE NOVEMBRE 2024



Françoise Virginie Lechasseur, OMA
Greffière